

EC/SH/FL 12_04_2023

COMPTE-RENDU
Commission de quartier : Plages du 12/04/2023

PRÉSENTS :

Mairie de Saint-Georges de Didonne :

Serge HERVOIS, Conseiller municipal,
François LEPAREUR, Conseiller municipal,
Nathalie SIMON, Adjointe au Maire,
Eric CAMILLERI, Coordonnateur commissions de quartier,
Jean-Noël GAUVIN, Responsable des espaces naturels,
Gwendal LE SAVOUROUX, Chargé de l'environnement.

Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse le compte-rendu, vous y trouverez les questions posées et les premières réponses apportées.

Questions des Administrés :

Accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) :

Demande de laisser plus longtemps le cheminement, au moins le mois de septembre.
Pour des raisons de contraintes techniques (nettoyage permanent du sable compliqué en raison des vents constants et des congés des agents après la saison), la prolongation sera réalisée uniquement en face du Trier et à Vallières.

Chenal à bateaux :

Il manque un chenal à bateaux, serait-il possible d'en rajouter un au niveau de la Roche blanche ?
Le projet est déjà en étude, mais pour des raisons techniques (roches blanches), financières (bouées supplémentaires, contrat du prestataire balisage à compléter), administratives (modification des arrêtés municipaux, plans plage à reprendre, avis du préfet maritime), il ne sera pas opérationnel pour la saison 2023.
Une solution plus simple serait de créer une "zone de pratiques aquatiques et nautiques" (drapeaux à damiers norme AFNOR). A voir avec la CARA pour la faisabilité. Nous vous tiendrons informés.

Les cabines de plage :

Les cabines seront remises en place à partir du 15 juin. Celles de Suzac sont installées à Vallières, car elles n'ont pas rencontré leur public. 5 cabines supplémentaires sont installées au Trier.

Pourrait-on se servir d'un poste de secours comme vestiaire pour le longe côte pendant les compétitions ?

Un arrangement peut se faire entre la base nautique, la Mairie et le longe côte, à voir dans la nouvelle convention.

Quelles essences d'arbres vont être plantées sur le front de mer ?

Une cinquantaine d'arbres seront plantés à l'automne 2023 :

Chêne liège, Chêne blanc, Chêne vert, arbousiers.

Demande d'un passage piéton en face de l'avenue des Dunes :

Un passage piéton sera peint pour l'été.

Aménagement du front de mer :

Il y aura davantage de racks à vélo, de bancs, de tables de pique-nique.

Nouveau sanitaire automatique, en face de l'avenue Joseph Bêteille.

Projet de la Corniche :

Le CEREMA (mandaté par la DDTM) a enfin remis son rapport afin que le Syndicat Départemental de la Voirie (mandaté par la commune en tant qu'assistant de maîtrise d'ouvrage) puisse se prononcer sur la faisabilité du projet et proposer des actions correctives et préventives sur certaines difficultés de réalisation.

Au cours de la réunion du 7 juin dernier, le Syndicat tient à opérer des contrôles complémentaires afin de consolider ses préconisations

-Fiche identité à créer pour la gestion de chaque point particulièrement sensible (ouvrages) sur le flanc des falaises.

-Étude géotechnique G2 AVP par un géophysicien (en cours, 22 semaines de délai) pour détecter éventuellement des cavités invisibles de l'extérieur en raison de la nature karstique du terrain.

-Relevé topographique à réaliser (135 jours ouvrés de délai).

-Étude hydraulique à réaliser ; contrairement aux nouvelles dispositions (GIEP) les infiltrations des eaux pluviales sont interdites afin de ne pas accentuer le phénomène d'érosion de la tête de falaises, visionner le réseau pluvial actuel et recenser les exutoires pluviaux existants (8 visibles).

- Et enfin, difficulté nouvelle jusqu'à présent non décelée : faire intervenir un géomètre puisque certaines parcelles privées sont sur la voirie actuelle ! Des négociations doivent alors s'opérer.

ADS :

L'Aménagement Durable des Stations et territoires touristiques du littoral aquitain (ADS) est une démarche ayant pour but d'assurer la transition durable, solidaire et équilibrée du littoral régional. La commune de Saint-Georges de Didonne a vu sa candidature validée en mai 2022.

Depuis, des bureaux d'études travaillent, en concertation avec la mairie, les partenaires (services de l'État, de la Région et du Département, Office de tourisme communautaire, conservatoire du littoral) et les acteurs de la commune (associations, commerçants, hôtelleries...) à repenser Saint-Georges de Didonne. L'objectif de la démarche est d'échelonner des travaux sur les 30 prochaines années afin d'améliorer le cadre de vie de notre commune à travers plusieurs thématiques (tourisme et loisirs, environnement, mobilité, patrimoine, enjeu économique, ...). Le champ de réflexion ne concerne pas seulement les mois estivaux mais s'applique également et surtout hors période touristique.

La première phase qui avait pour but de sélectionner les différents sites à travailler s'est terminée en mars 2023. Ainsi, plusieurs sites, relatifs à l'ensemble des quartiers, ont été identifiés. Aujourd'hui, la seconde phase est bien engagée, et plusieurs scénarios d'aménagements ont été produits afin de délibérer sur leur bien-fondé.

DSP Plages :

Nos plages sont sous l'autorité du Domaine Maritime qui en délègue l'entretien et la gestion à la commune.

Par la loi littoral de 2006, les restaurants de plage de toute la France doivent être des structures montables et démontables.

Ainsi, nos 3 restaurants de plage ont reçu ordre de cesser leurs activités au 15 novembre 2022 (après une prolongation de 5 ans). Charge à la commune de lancer des appels d'offres pour une reprise de ces 3 sous-concessions.

Celles-ci ont été attribuées aux gérants des anciennes Réserve et Cazuela. Celle de l'Acapulco a été attribuée à des restaurateurs de l'île d'Oléron.

Les commandes de structures, le recrutement de personnels et l'installation peuvent désormais s'opérer, le retrait des bâtiments ayant été réalisé dernièrement. L'Acapulco est en attente d'une décision de justice.

CF CR du CM du 04/05/2023 sur le site de la ville

Vous remerciant et restant à votre écoute : monquartier@sgdd.fr.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous faire connaître si vous souhaitez être référent de ce "quartier plage"..



F. LE PAREUR

Le Président de la Commission
du quartier des plages
Mr Serge HERVOIS